

La gestion des ressources marines : regards croisés, de la Californie à la Terre de Feu

Le Grenelle de la mer vise un renforcement de la conservation de la biodiversité marine et une meilleure gestion des stocks halieutiques, en développant notamment : un réseau d'aires marines protégées dans les eaux métropolitaines et Outre-mer ; la lutte contre la pêche illégale ; l'expérimentation des mécanismes de quotas individuels ; et l'éco-labellisation des produits de la pêche.

Dans cette perspective, l'Ecole des Ponts Paris-Tech, le Master Economie du développement durable de l'environnement et de l'énergie (EDDEE), le Conseil économique pour le développement durable (CEDD), l'UMR AMURE d'IFREMER-Brest et le LAMETA-Montpellier ont organisé une semaine sur l'économie des services écosystémiques et la gestion de la biodiversité en septembre 2010.

Trois économistes internationaux, Nord et Sud Américains, spécialistes de l'économie de la pêche, nous ont ainsi fait l'honneur de venir en France en cette année de la biodiversité, pour présenter leurs travaux, et surtout leurs expériences en matière de gestion publique des ressources marines : mise en place de systèmes de quotas (transférables ou non, centralisés ou localisés), « design » d'aires marines protégées.

Michel De Lara et Dominique Bureau

Lors de ce séminaire, Christopher Costello (University of California, Santa Barbara, USA) a présenté une méthode pour la localisation d'aires marines protégées (AMP) le long de la côte de Santa Barbara. Son modèle bio-économique, reposant sur la dispersion larvaire due aux courants, permet d'évaluer tout réseau d'AMP selon deux axes d'efficacité, écologique et économique. Ceci permet de restreindre les choix aux distributions sur la « frontière d'efficacité ». Pour chaque distribution d'AMP, le revenu global peut ainsi être évalué. Des mécanismes de redistribution sont alors envisageables pour compenser les AMP pour les externalités positives qu'elles génèrent comme sources de larves.

Julio Peña-Torres (Universidad Alberto Hurtado, Santiago, Chile) a présenté le processus historique ayant conduit à la mise en place de systèmes de quotas transférables tout au long de la côte du Chili. Il a participé à sa mise en place comme conseiller du gouvernement du Chili, 6^{ème} producteur mondial de ressources marines. Son exposé montre les bénéfices retirés par le secteur de la pêche, mais aussi l'importance de la distribution initiale des quotas dans la perception par les pêcheurs de ces bénéfices.

Elsa Galarza (Universidad del Pacifico, Lima, Perou) a eu l'expérience rare de passer du monde académique à celui de la gestion opérationnelle, comme vice-ministre des pêches du Pérou. Elle a participé à la mise en place d'un système de quotas (non

transférables) pour l'anchois, ressource qui contribue à faire du Pérou le 2^{ème} producteur mondial de ressources marines. Elle montre les impacts du système, tant écologiques (préservation de la ressource), qu'économiques (revenus, baisse des coûts, productivité, qualité du produit) et sociaux (accidents, reconversion).

AIRES MARINES PROTÉGÉES ET GESTION DES STOCKS HALIEUTIQUES

Souvent les propositions d'aires marines protégées et celles pour une gestion économique de la pêche sont présentées comme des approches alternatives, voire contradictoires, les premières relevant d'une politique de conservation visant à protéger les habitats et la diversité, alors que les secondes ont pour objet de prévenir la surexploitation des stocks résultant de leur libre-accès.

L'intérêt des travaux de Costello, qui prennent en compte les interactions entre les éventuelles AMP et l'effort de pêche dans les zones non protégées, est de dépasser cette contradiction. Tout d'abord, la modélisation montre en effet la nécessité de choisir avec soin la localisation des AMP. Au delà, elle permet d'analyser comment celles-ci procurent des bénéfices aux activités de pêche, mais en soulignant aussi que la gestion en dehors des AMP est déterminante pour leur impact en termes de conservation.

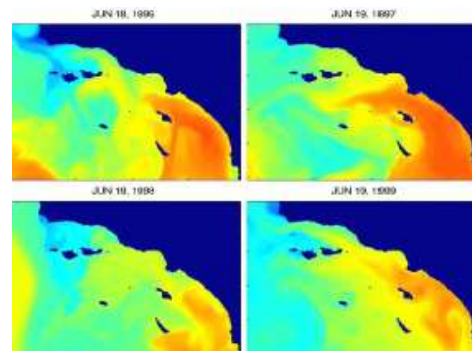


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Bioeconomic models for conservation and economics

- Inputs: Habitat, species, ocean currents, management, MPAs, fisherman behavior
- Outputs: Spatial distribution of fish, profit, fishermen



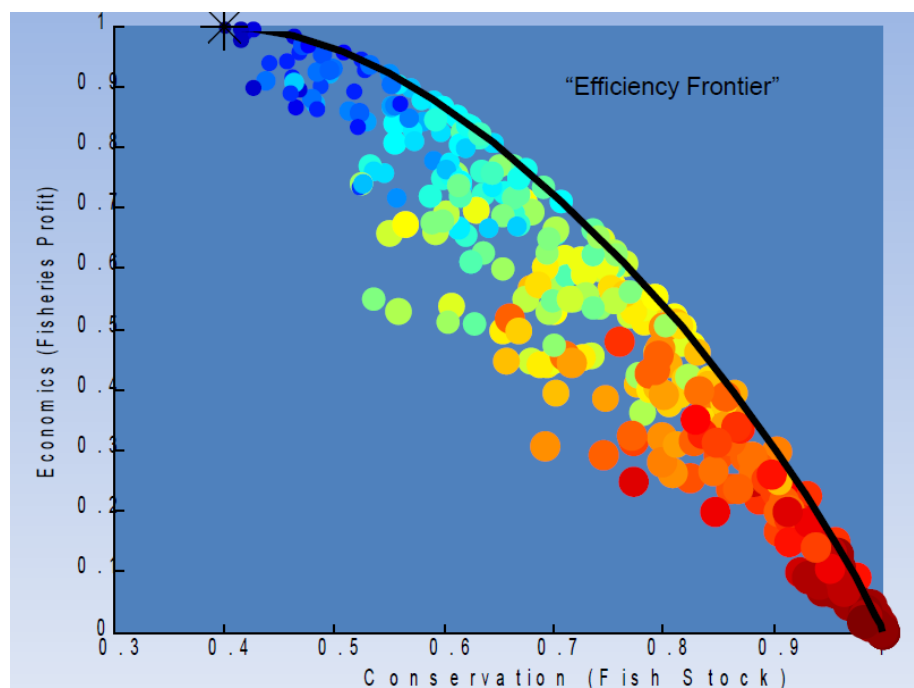
Source : Costello

Comment définir un réseau d'AMP ?

Le point de départ de l'analyse est un modèle biologique et écologique de reproduction des espèces et de dispersion des larves, compte tenu des courants dans la zone considérée. (cf. Schéma)

La modélisation permet ainsi d'identifier les réseaux d'AMP potentiellement efficaces, c'est-à-dire ceux pour lesquels on ne peut à la fois améliorer à la fois les impacts en termes de conservation et d'économie (cf. figure 1).

Figure 1 : Frontière d'efficacité (source Costello)



Le bilan est une amélioration sensible de l'efficacité opérationnelle de la flotte, qui s'est rationalisée, mais aussi une amélioration de la qualité et une diversification des produits.

Un nouveau mode de gestion au Pérou

Le Pérou s'est engagé plus récemment vers des quotas individuels, pour l'anchois. Outre l'épuisement des stocks et les surcapacités des flottes, deux éléments particuliers ont été pris en considération pour élaborer la réforme : l'importance de la flotte informelle, dont l'effort de pêche était mal contrôlé antérieurement ; et l'ampleur considérable des tonnages pêchés et purement gaspillés, qui sont maintenant taxés.

La transférabilité des quotas est demeurée plus limitée, les échanges ne pouvant se réaliser que par « l'association » de flottes. La crainte initiale était en effet l'intrusion d'investisseurs extérieurs au secteur.

Pour l'instant, le dispositif a beaucoup bénéficié aux propriétaires des bateaux, et il fait l'objet de débat par rapport à l'importance des hausses de prix générées et d'éventuels phénomènes de collusion ; ainsi que par rapport à son impact en termes de réduction des effectifs.

Cependant, il a aussi : enclenché un processus vertueux de réduction des captures et des surcapacités, avec un allongement des durées de pêche ; conduit à une amélioration des produits, comme au Chili ; et poussé aussi au développement de relations contractuelles avec l'industrie aval, réduisant les gaspillages.

Créé en 2008 auprès du ministre du développement durable, le Conseil économique pour le développement durable a pour mission de mobiliser des références économiques pour éclairer les politiques de développement durable.

Outre la déléguée interministérielle au développement durable et le président délégué du Conseil d'analyse économique, membres de droit, ce Conseil est composé de vingt cinq membres reflétant la diversité de la recherche académique et de l'expertise des parties prenantes sur les thématiques économiques liées au développement durable.

Les services du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement, notamment le Commissariat général au développement durable, sont étroitement associés aux travaux du Conseil.

Ces « références » établies dans le cadre de ses travaux, et diffusées pour stimuler le débat, n'engagent que leurs auteurs.

**Conseil économique
pour le
développement durable**

3, place Fontenoy
75007 Paris
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directeur de la
publication**
Dominique Bureau